

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 mars, à 18h30, le conseil syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Crépy-en-Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée le 05 mars 2021.

Membres en exercice : 54	Présents : 39	Votants : 36
Décisions GEMA - Membres en exercice : 22	Présents : 14	Votants : 16
Décisions SAGE - Membres en exercice : 38	Présents : 29	Votants : 24

Quorum : 34

Secrétaire de séance : M. Tony BATON

Étaient présents :

Représentants des communes : Mme NIQUET, M. G. LECAILLON, M. KUDLATY, M. HERBETTE, M. ANDRIN, Mme. PEIX, M. LECLERE, M. LECHEVALIER, Mme AGOGUE, Mme MERON, M. BATON, M. MASSON, M. PIQUANT, M. THIERRY, M. MICHALOWSKI

Présents en visio-conférence : Mme WOLSKI, M. FADDA, M. BOUDSOCQ, M. ODENT, M. DUBOIS, M. USAI, Mme RANSON, M. GILLET, M. PARMENTIER

Représentants de la CCPV : M. HAUDRECHY, M. MARTIN, M. BRIATTE

Présents en visio-conférence : Mme DANNEEL, Mme VERCLEYEN, M. PROFFIT, M. FAYOLLE

Représentants de la CCRV : M. CANTOT, M. DAVIN, M. NELATON

Représentants de l'ARC : M. PICART, M. DAMBRINE, M. COMMERE, M. VERDRU

Présents en visio-conférence : M. ARNOULD

Pouvoir de M. GAGE à M. HAUDRECHY

Pouvoir de Mme TARDIVEAU à M. MARTIN

Les autres pouvoirs reçus ne sont pas valables

Étaient excusés : Mme DEBRAY et M. CHAUVIN

M. HENRION était présent en tant qu'observateur pour la commune de Gilocourt.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

### 1. Adoption du procès-verbal du conseil syndical du 09 février 2021

Le procès-verbal du conseil syndical du 09 février 2021 a été approuvé à l'unanimité.

### 2. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020

Afin de clôturer l'exercice 2020, le conseil est invité à approuver le compte administratif et le compte de gestion du SAGEBA.

M. le-président en charge du budget présente le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

#### **Section fonctionnement :**

- Recettes : 315 395,73€	Dépenses : 311 717,01€
- Résultat : 3 678,72€	Report 2019 : 75 899,58€

**Section d'investissement :**

- |                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| - Recettes : 171 450,83€ | Dépenses : 179 038,85€    |
| - Résultat : -7 588,02€  | Report 2019 : 180 201,92€ |

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité le compte administratif 2020 établi par le président
- **Déclare** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour 2020 par le trésorier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. Approbation du montant des cotisations des participations des collectivités (compétence SAGE et GEMA) 2021

M. le président présente la proposition des cotisations SAGE et GEMA de l'exercice 2021, qui ne prévoit pas d'augmentation des participations par rapport à l'année 2018, 2019 et 2020.

Les EPCI-FP participeront pour la compétence GEMA à hauteur de 80% des participations, soit 84 710,58€.

Les communes et l'ARC participeront à hauteur de 20% pour le SAGE, soit 21 177,64€.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité le projet de participations 2021 des collectivités

4. Vote sur l'affectation des résultats 2020

Le président présente la façon dont sera réparti l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent	79 578,30€
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	79 578,30€
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	172 613,90€

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité l'affectation des résultats 2020

5. Vote du budget primitif 2021

M. le président en charge du budget présente le projet du budget primitif 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

- recettes en fonctionnement : 998 044,88€

**elles comprennent :**

amortissements des subventions reçues : écritures d'amortissement des subventions d'investissement, pour un montant prévisionnel de 93 000€,

report excédent antérieur : report du solde antérieur positif, pour un montant de 79 578,30€,

agence de l'eau : subventions de l'agence (frais de personnel, travaux d'entretien, communication), pour un montant prévisionnel de 592 728,31€,

département : subventions pour l'entretien urgent des cours d'eau, pour un montant prévisionnel de 6 800€,

EPCI : participations des EPCI membres GEMA, pour un montant prévisionnel de 88 465,94€

communes : participations des communes membres SAGE, pour un montant prévisionnel de 17 422,33€

FEDER : subventions pour les travaux réalisés au Berval, pour un montant prévisionnel de 60 000€.

- dépenses en fonctionnement : 998 044,88€.

#### elles comprennent :

charges générales : entretien, travaux au Berval, maintenance, équipements, carburants, communication (publications), affranchissement, téléphones, internet, location locaux, etc. pour un montant prévisionnel de 669 132,60€,

charges de personnel : salaires et charges, participation ménage, médecine du travail, CNAS, pour un montant prévisionnel de 183 110€,

dotations aux amortissements : écritures d'amortissement des dépenses d'investissement, pour un montant prévisionnel de 130 000€,

indemnités, frais de mission et de formation des élus, pour un montant prévisionnel de 15 752€

Charges générales	Charges de personnels et élus	Autres
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abonnement à Microsoft professionnel : calendrier partagé + réseau partagé</li> <li>• Formations multiples pour les agents administratifs et techniques               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logiciel comptable</li> <li>• Gestion des finances publiques</li> <li>• Techniques (aires d'alimentation de captage, eaux pluviales, etc.)</li> </ul> </li> <li>• Mise à disposition pour les 4 agents techniques d'un abonnement téléphonique + internet mobile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des heures de travail secrétaire – comptable : 15h à 24h</li> <li>• Revalorisation des salaires des agents, suite à la proposition validée en 2019 et non appliquée</li> <li>• Subvention de 50 à 80% pour le poste technicien de rivière</li> <li>• Subvention identique pour les autres postes techniques (2 ingénieurs à 80% et 1 ingénieur à 50%)</li> <li>• Revalorisation des indemnités des élus (président et vice-présidents)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des travaux de restauration des cours d'eau + zones humides au Berval (600 000€) (en fonctionnement car FEDER)</li> <li>• Entretien urgent (17 000€)</li> </ul>

- recettes en investissement : 729 050,38€

#### elles comprennent :

amortissements : écritures d'amortissement des dépenses d'investissement, pour un montant prévisionnel de 130 000€

agence de l'eau : subventions de l'agence (études, travaux et communication), pour un montant prévisionnel de 426 236,48€

FCTVA : Récupération partielle de TVA sur dépenses antérieures, pour un montant prévisionnel de 200€

Solde d'investissement reporté : Report du solde antérieur positif, pour un montant de 172 613,90€

- dépenses en investissement : 561 050,20€

elles comprennent :

amortissements des subventions reçues : écritures d'amortissement des subventions d'investissement, pour un montant prévisionnel de 93 000€

opérations : études, travaux, communications, équipements (matériels informatiques et bureautiques), pour un montant prévisionnel de 468 050€

	Coût	Taux AESN	Aides	Reste à charge
Etude ruissellement - provision	70 000,00 €	80%	56 000,00 €	14 000,00 €
Reseau de mesures 2020	9 242,00 €	80%	7 393,60 €	1 848,40 €
Réseau de mesures 2021	12 500,00 €	80%	10 000,00 €	2 500,00 €
Suivi piézométrique	9 073,60 €	80%	7 258,88 €	1 814,72 €
Moulin de Glaignes : étude	20 000,00 €	80%	16 000,00 €	4 000,00 €
Moulin de Glaignes : maîtrise d'œuvre des travaux	15 000,00 €	40%	6 000,00 €	9 000,00 €
Moulin de Glaignes : travaux	60 000,00 €	40%	24 000,00 €	36 000,00 €
Moise & Noir : programme de suivi des travaux	1 000,00 €	80%	800,00 €	200,00 €
Moise & Noir : travaux	52 248,00 €	80%	41 798,40 €	10 449,60 €
Moise & Noir : étude + maîtrise d'œuvre des travaux	1 461,60 €	80%	1 169,28 €	292,32 €
Enquêtes publiques : PPRE et Berval	20 000,00 €	80%	16 000,00 €	4 000,00 €
Berval : étude + maîtrise d'œuvre des travaux	17 000,00 €	80%	13 600,00 €	3 400,00 €
Berval : programme de suivi des travaux	35 000,00 €	80%	28 000,00 €	7 000,00 €
Moulins basse Automne : AVP/PPRO	125 000,00 €	80%	100 000,00 €	25 000,00 €
PPRE tranche 1 : étude faune / flore	12 000,00 €	80%	9 600,00 €	2 400,00 €
communication - Vidéo	5 000,00 €	80%	4 000,00 €	1 000,00 €
Equipement	3 525,00 €	0%	0,00 €	3 525,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>468 050,20 €</b>		<b>341 620,16 €</b>	<b>126 430,04 €</b>
				<b>27%</b>

Légende

<span style="color: green;">■</span>	SAGE
<span style="color: blue;">■</span>	GEMA
<span style="color: orange;">■</span>	Commun

M. HAUDRECHY nous informe également qu'un excédent prévisionnel sera à reporter en 2022 pour un montant de 168 000,18€.

Le budget est voté par nature, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité, le budget primitif 2021.
- Autorise le président à signer les documents concernant ce dossier.

#### 6. Délibération sur l'approbation du programme de suivi des travaux au Berval

Dans le cadre du projet de reméandrage au Berval, il convient d'approuver le programme de suivi des travaux à mettre en place dès 2021.  
Ceci permettra d'évaluer l'impact des travaux sur la qualité des cours d'eau et zones humides restaurés.

Le président nous présente les dépenses en investissement que cela représentera :

Montant prévisionnel : 35 000€ / an  
Subvention : AESN, 80%  
Reste à charge du SAGEBA : 7 000€

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- **Adopte** à l'unanimité cette délibération

#### **7. Plannification des prochains rendez-vous**

- La prochaine demi-journée de sensibilisation des élus avec pour thématique « Lutte contre les pollutions diffuses et aire d'alimentation de captage » se déroulera le jeudi 18 mars de 17h à 18h30 à Rosières.
- Le conseil syndical du 2ème trimestre 2021 se tiendra le 08 juin 2021 à 18h30.
- Le conseil syndical du 3ème trimestre 2021 se tiendra le 21 septembre 2021 à 18h30.

#### **8. Informations diverses**

##### **Les activités du SAGEBA**

- Concernant la lutte contre l'érosion et le ruissellement, une concertation sur la commune d'Haramont est engagée depuis novembre. Un plan d'actions est en cours d'élaboration.
- Une concertation sur les communes de Bonneuil-en-Valois, Emeville et Haramont a également été engagée début mars 2021. La première réunion a eu lieu le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à la CCPV. Y étaient invités : la CCPV, la CCRV, la commune de Bonneuil-en-Valois, la commune d'Emeville, Haramont, ONF (excusé), le conseil départemental, la DDT Oise, l'agence de l'eau Seine Normandie et le SAGEBA.
- Une rencontre s'est tenue le jeudi 04 mars 2021 entre le président, les vice-présidents et les agents du SAGEBA afin de présenter les activités 2020 et les objectifs 2021.

L'assemblée est informée que lors du prochain conseil syndical, il sera proposé de mettre en place des commissions afin de faire participer les membres aux activités du SAGEBA.

Il s'agira de commissions ayant notamment pour thématiques les travaux, la communication, l'érosion et le ruissellement et les marchés publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 20h05.